

Réf: Dossier 400423

Avis de constitution

SOCIETE « JMA TRANSPORT »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 41, Ilot 2B

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/03/2025 , et enregistrés au CEPICI le 19/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JMA TRANSPORT »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Transport terrestre;
- Location et vente d'automobile.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 41, Ilot 2B

Dirigeant(s) M AMOUZOU OI AMOUZOU JEAN-MARC
SYLVERE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03721 du 03/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21053/GTCA/RC/2025 du 03/04/2025

